Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901342-20251218-DEL5181225RESEG-DE

EXTRAIT SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents-représentés :13
Votants : 13

Le dix huit décembre de l'an deux mille vingt cinq à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur Antoine GABRIELE, Maire, Madame Claudine KERBRAT, Adjointe, Madame Christiane BILLEBEAUD, Monsieur Ludovic KERLOCH, Madame Stéphanie MERMET, Monsieur Marc PENSEC, Monsieur Jean-Marie PRÉ, Madame Chloé VERNIOLLE.

Procurations : Monsieur Jean-Luc LECLERCQ a donné procuration à Madame Claudine KERBRAT, Madame Eliane BRELIVET a donné procuration à Madame Chloé VERNIOLLE, Monsieur Pierre Marc BUTTY a donné procuration à Monsieur Antoine GABRIELE, Monsieur Erwann PIANEZZA a donné procuration à Madame Stéphanie MERMET, Monsieur Sylvain PRE a donné procuration à Monsieur Marc PENSEC.

***Date de* convocation :**
11 décembre 2025

Absente excusée : Madame Célia BONIZEC

Secrétaire de séance : Madame Claudine KERBRAT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 01 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

-Prix des tarifs municipaux des salles le weekend pour 2026
-Site d'exception –dossier parcours de découverte –signature d'un avenant au contrat initial avec l'atelier KLOUM
-Schéma des mobilités actives/itinéraires vélos LOCRONAN-Projet et demandes de subventions auprès de l'Etat DETR, de la Région (Bien vivre partout en Bretagne), du Département en V2-(pacte Finistère 2030) –de QBO
-Arrêt de cars-Projet et Autorisation travaux –autorisation de signature de documents pour finaliser l'opération avec QBO pilote du projet. Demande d'aide auprès du Département V1 dans le cadre du pacte Finistère 2030- Demande de subvention auprès de la Région, de QBO. -Projet choix du maitre d'œuvre pour la restauration de l'Eglise Saint Ronan –autorisation de consultation : lancement d'un marché public formalisé
-avancement de grade ; recalibrage du poste de rédacteur en poste de rédacteur principal
-affaires diverses- infos diverses (vœux le 04 janvier à 11 heures à ti Lokorn)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901342-20251218-DEL5181225RESEG-DE

5-2025-1212 -05- PROJET CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE du patrimoine POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT RONAN –AUTORISATION DE CONSULTATION : LANCEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC FORMALISÉ

Lancement d'une consultation pour marché de maîtrise d'œuvre et choix d'un architecte pour la restauration de l'Eglise Saint-Ronan à Locronan.

La Municipalité a engagé en 2022 le projet de restauration de l'église de Locronan et de l'ensemble Chapelle Notre Dame de la Bonne Nouvelle-calvaire- fontaine lavoir Saint-Eutrope.
Après une première procédure de consultation lancée en 2022 et une analyse des réponses faite avec les services de l'ABF et la DRAC, le diagnostic des monuments a été confié au cabinet ATLAS au cours de l'année 2023.
Une réunion de concertation et de présentation du travail du cabinet ATLAS avec les associations locales (Mémoires de Locronan, Vie et Tradition à Locronan notamment) s'est tenue. Puis une exposition a été inaugurée le 1er Mars 2024 à l'église Saint-Ronan à l'occasion du 600ème anniversaire de l'église dont la construction a commencé en 1424. Cette exposition s'est prolongée jusqu'en Mars 2025.
Le diagnostic a fait apparaître une nécessité urgente d'engager des travaux de grande importance sur les deux ouvrages afin de pouvoir sauvegarder ce patrimoine fondamental de Locronan.
Sur l'église : les travaux à prévoir concernent la toiture, les chenaux, le réseau électrique, la reprise des sols pour évacuation des eaux de ruissellement et remontées d'eaux, le maître vitrail, les voutains, et la restauration à l'état d'origine du bâtiment. Ces travaux ont été évalués à environ 3 Millions d'euros HT.
Sur la Chapelle ND-de-BN et son ensemble : les travaux concernent quelques reprises de toiture, le traitement de l'écartement des murs, le traitement des remontées et écoulement des eaux pluviales et de sources, et la remise en état des vitraux de Manessier et de leurs fixations. L'estimation est d'environ de 1 Million d'euros HT.
S'ajouteront à ces estimations, les coûts des bureaux de contrôle, de suivi de chantiers et de mission de sécurité des chantiers et des ouvrages et l'assurance dommage ouvrage.
Un bilan de ce diagnostic a été partagé avec la DRAC et l'ABF. Il a été convenu avec ces partenaires, pour des raisons de procédure mais aussi techniques et financières, de traiter L'église et la chapelle ND de BN en deux dossiers différents.
Après échange, la DRAC a assuré la commune de son accompagnement financier à hauteur d'un minimum de 50% du montant total des travaux.
La commune ne disposant, pas en raison de sa taille, de l'ingénierie suffisante pour le montage et le suivi de l'ensemble des nombreux dossiers administratifs et techniques nécessaires à l'exécution de ce projet, la DRAC a proposé son appui gracieux pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération. Le service urbanisme de QBO accompagne aussi la commune et la DRAC en appui dans toutes les procédures de consultation et d'instruction des dossiers.
Parallèlement, la commune a signé une convention avec la Fondation du Patrimoine afin de pouvoir recueillir des dons venant compléter le financement de ce vaste chantier de restauration.
La commune a aussi sollicité des aides du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Départemental du Finistère. Ces collectivités ont pris acte du dossier et ne pourront se prononcer sur les montants des aides possibles qu'au vu des chiffres précis sortis des différentes consultations qui devront être conduites avant le lancement des travaux.
Une première étape consistera à désigner un cabinet d'architectes pour une mission de maîtrise d'œuvre permettant de préciser les travaux, de les chiffrer avec précisions, de constituer le dossier permettant la consultation dans un deuxième temps des entreprises pour réalisation des travaux.
Concernant l'Eglise Saint-Ronan, le calendrier des opérations serait construit en plusieurs phases, de 2026 à 2031-2032.
La consultation lancée ce jour comprend donc une première étape, en tranche ferme, pour le choix de l'architecte maître d'œuvre dont la mission sur une année qui ira jusqu'à l'accompagnement de la commune sur le choix des entreprises. Puis 4 phases de travaux dites optionnelles s'étalant sur un calendrier prévisionnel de 60 mois divisant les interventions des entreprises sur les parties Est, puis Sud de l'Eglise. Le caractère optionnel des différentes phases de travaux permet une certaine souplesse d'inscription dans la réalisation, les inscriptions budgétaires et dans les financements.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901342-20251218-DEL5181225RESEG-DE

La tranche ferme concernant la mission de l'architecte sera elle-même inscrite en deux phases puisque non réalisée en totalité sur un seul exercice budgétaire 2026. Les deux phases (2026 et 2027) sont estimées aujourd'hui à un total d'environ 300 000 euros. La DRAC accompagnera aussi financièrement cette phase à hauteur d'un minimum de 50%.
La municipalité a déjà inscrit en 2025 une provision de 200 000 euros pour le financement de cette mission. Cette provision, non utilisée en 2025 sera donc reportée en 2026 et presque suffisante pour le financement de cette opération sur 2026.
A noter que la municipalité a décidé en 2025 de reconduire chaque année, dans la mesure de ses possibilités, un effort d'un même montant de provision afin de constituer un fonds permettant progressivement de couvrir la part de financement de la restauration de l'église restant à la charge de la commune, toutes aides extérieures déduites.
Après achèvement de la restauration de l'église l'opération de restauration de la Chapelle ND de la BN et son ensemble (Fontaine-lavoir et calvaire) pourra être engagée avec les mêmes partenaires.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur Le Maire à engager la consultation sous forme de procédure formalisée sur les bases évoquées.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Consultation pour choix d'un maitre d'œuvre du patrimoine	**13**	**0**	**0**

Pour Extrait Certifié Conforme
Certifié Conforme,
Le Maire, Antoine GABRIELE

